

La formation



**LES
GESTES
QUI
SAUVENT**

- La sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) est encadrée par l'arrêté du 30 juin 2017.
- Elle a pour objectif de sensibiliser le public présent aux gestes de premiers secours.
- Les gestes appris lors de ces formations ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés.
- Cette sensibilisation permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance de ces gestes et faire de ces citoyens un premier maillon de la chaîne des secours.
- Cette formation s'adresse à tout public à partir de 10 ans
- Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette sensibilisation et se voir attribuer l'attestation « Gestes qui sauvent ».
- La durée de cette sensibilisation est de 2 heures.



La formation

LES GESTES QUI SAUVENT

A l'issue de la sensibilisation, le participant doit être capable:

- **D'assurer la protection immédiate, adaptée et permanente, de lui-même, de la victime et des autres personnes, des dangers environnants, notamment du sur-accident en utilisant, si nécessaire, les moyens à disposition ;**
- **D'assurer la transmission de l'alerte aux secours d'urgence adaptés (15, 18, 112 ou 114) ;**
- **De reconnaître une victime qui saigne abondamment et réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer sa survie ;**
- **De reconnaître une victime qui ne répond pas et ne réagit pas, d'apprécier la respiration et de réaliser les gestes de secours qui s'imposent pour assurer sa survie**
- **De mettre une victime dans une position d'attente adéquate**



La formation

**LES
GESTES
QUI
SAUVENT**

- La participation à la sensibilisation aux gestes qui sauvent donne lieu à la délivrance d'une attestation, par le formateur conformément au modèle établi par le ministre chargé de la sécurité civile.
- Celle-ci est délivrée à l'issue de la sensibilisation par le formateur sous la responsabilité de l'organisme formateur.